

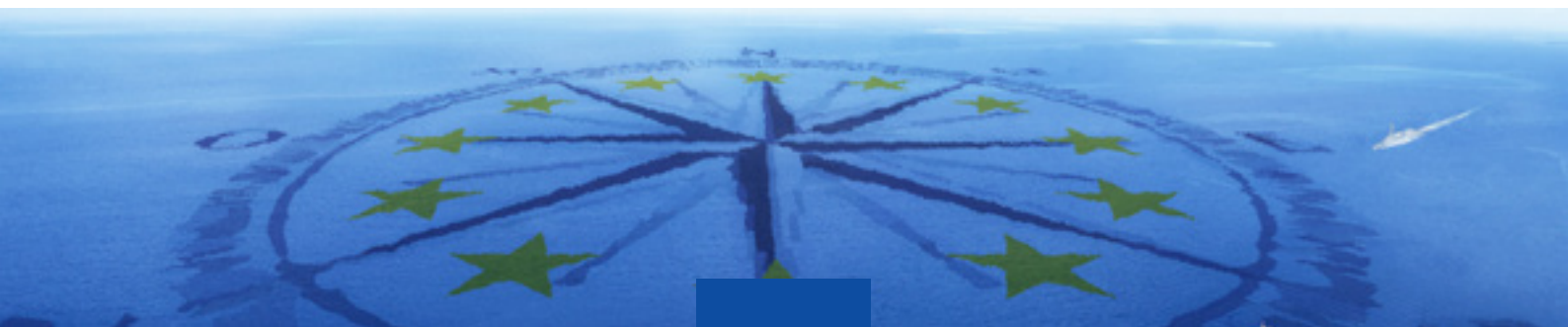


COMPRENDRE
LES POLITIQUES
DE L'UNION
EUROPÉENNE

Préserver
l'avenir de nos
mers et de nos
océans et
générer de la
croissance

Affaires maritimes et pêche

Pour bien gérer les mers
et les océans, il va nous falloir
être plus avisés que jamais.



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'UE dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.

Elle est disponible en ligne:

http://europa.eu/pol/index_fr.htm
<http://europa.eu/!bY34KD>

TABLE DES MATIÈRES

Une économie maritime intelligente ne peut être que durable	3
Tour d'horizon	4
L'action de l'UE	6
Les prochaines étapes	10
Liens	12

Comment fonctionne l'Union européenne
Dix priorités pour l'Europe
Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche ✕
Agriculture
Aide humanitaire et protection civile
Banque et finance
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et audiovisuel
Douanes
Éducation, formation, jeunesse et sport
Élargissement
Emploi et affaires sociales
Énergie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Immigration et asile
Justice, droits fondamentaux et égalité
Marché intérieur
Marché unique numérique
Politique régionale
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Transports
Union économique et monétaire et euro

Comprendre les politiques de l'Union européenne — Affaires maritimes et pêche

Commission européenne
Direction générale de la communication
Information des citoyens
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Avez-vous trouvé cette publication utile?
Faites-nous part de vos commentaires:
comm-publi-feedback@ec.europa.eu

Manuscrit mis à jour en septembre 2016

Photo de couverture et en page 2:
©iStockphoto/dswebb
12 p. — 21 × 29,7 cm

Print ISBN 978-92-79-55869-6
doi:10.2775/250567
NA-04-16-152-FR-C

PDF ISBN 978-92-79-55865-8
doi:10.2775/930205
NA-04-16-152-FR-N

Luxembourg: Office des publications
de l'Union européenne, 2016

Printed by Bietlot in Belgium

© Union européenne, 2016

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres ressources qui ne relève pas du droit d'auteur de l'Union européenne doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement auprès des détenteurs desdits droits d'auteur.

Une économie maritime intelligente ne peut être que durable

Les mers et les océans sont, à plus d'un titre, indispensables à la vie humaine. Ils régulent le climat et, depuis des siècles, nous permettent de nous nourrir, de nous déplacer et de nous divertir. Aujourd'hui, grâce aux progrès technologiques, ils peuvent également être une source de substances pharmacologiques et de minerais, voire une source infinie d'énergie, du moins aussi longtemps que nous procéderons de manière sûre et responsable, avec mesure et sagesse.

Le rôle de la mer et des océans est tout aussi crucial sur le plan économique: 3 à 5 % du produit intérieur brut de l'Union européenne (UE) proviennent du secteur maritime; 90 % du commerce extérieur et 43 % des échanges au sein de l'UE passent par la voie maritime. La construction navale européenne représente 10 % de la production mondiale, et l'Europe occupe la première place en ce qui concerne la valeur de la production. Près de 100 000 navires opèrent dans toute l'Europe dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Outre ces secteurs traditionnels, d'autres activités plus récentes connaissent un développement rapide, comme l'extraction de minerais et la production d'énergie éolienne.

La Commission européenne investit plus de 7,5 millions d'euros pour stimuler l'innovation et créer des emplois dans les secteurs marin et maritime. Les crédits sont disponibles dans le cadre du **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** et ventilés entre différents appels à propositions axés sur les domaines clés dans lesquels l'Union européenne peut obtenir les meilleurs résultats: les compétences, la créativité et la technologie.

L'innovation dans des secteurs tels que l'aquaculture, la biotechnologie et l'énergie océanique est vitale pour permettre à l'économie bleue de prospérer, comme l'indique la Commission dans sa communication intitulée **«L'innovation dans l'économie bleue»**.

La Commission s'emploie non seulement à stimuler l'économie maritime, mais aussi à s'assurer que notre exploitation des mers et des océans reste pleinement durable, tout en veillant à la croissance du riche patrimoine maritime européen. Elle part en effet du principe que les deux processus — la protection de l'environnement et la croissance économique — sont indissociables et interdépendants, et non opposés.

L'exploitation non durable menace le fragile équilibre des écosystèmes marins, l'utilisation de l'espace maritime donne lieu à une concurrence de plus en plus féroce, et la faune et la flore sauvages, autant que les activités humaines qui dépendent de la mer, souffrent de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité.

Si la nouvelle politique commune de la pêche reste la base pour une exploitation rationnelle et équilibrée des produits de la mer, notre approche intégrée du «système» maritime vise à répondre de manière cohérente aux multiples enjeux auxquels l'Europe est confrontée: la pollution, la surpêche, l'urbanisation, l'érosion des côtes et la sécurité. C'est pourquoi la Commission favorise la coopération transsectorielle et transfrontalière de tous les acteurs afin de développer l'économie maritime européenne dans le respect de l'environnement, adapte la gestion à chaque type de bassin maritime et, au besoin, fournit des outils communs pour aider les États membres de l'Union à mettre en œuvre des stratégies modernes et adaptées.

PRINCIPAUX PRODUCTEURS MONDIAUX (2013) (CAPTURES ET AQUACULTURE)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)

	Prises	Aquaculture	Production totale	% total
Total	93 563 269	97 133 707	190 696 976	100,00 %
Chine	16 557 949	57 113 175	73 671 124	38,63 %
Indonésie	6 120 137	13 147 297	19 267 434	10,10 %
Inde	4 645 182	4 554 109	9 199 291	4,82 %
Viêt Nam	2 803 800	3 294 480	6 098 280	3,20 %
EU-28	4 841 560	1 211 259	6 052 819	3,17 %
Pérou	5 876 322	125 693	6 002 015	3,15 %
États-Unis	5 242 379	441 098	5 683 477	2,98 %
Japon	3 741 959	1 027 185	4 769 144	2,50 %
Myanmar/Birmanie	3 786 840	930 780	4 717 620	2,47 %
Philippines	2 335 404	2 373 386	4 708 790	2,47 %
Russie	4 351 209	155 540	4 506 749	2,36 %
Norvège	2 228 513	1 247 865	3 476 378	1,82 %
Bangladesh	1 550 446	1 859 808	3 410 254	1,79 %
Chili	2 288 847	1 045 718	3 334 565	1,75 %
Autres (*)	27 192 695	8 606 314	35 799 009	18,77 %

(*) Estimation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
Sources: Eurostat, Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (Eumofa) et FAO pour l'EU-28 et FAO pour les autres pays.

La plus grande partie des captures de l'UE ont lieu dans l'océan Atlantique Est et dans la mer Méditerranée.

Tour d'horizon

Face à un système maritime complexe par nature et rendu plus complexe encore par la multitude des activités humaines qui s'y greffent, la Commission doit avancer sur plusieurs fronts à la fois. Elle a revu la politique commune de la pêche afin d'abaisser les captures aux niveaux fixés par les experts; des plans à long terme ont été mis en place pour reconstituer les stocks affaiblis et les rejets sont progressivement éliminés grâce à une série d'outils et de mesures techniques; la gestion est adaptée aux bassins et régions maritimes et les captures effectuées en dehors des eaux de l'UE par des pêcheurs européens respectent des limites de sécurité préétablies et n'empiètent pas sur les besoins des populations locales.

La Commission s'est donné comme priorité d'améliorer les connaissances sur l'état des stocks (condition indispensable à toute décision en matière de gestion) et, de manière plus générale, sur l'espace maritime: fonds marins, organismes vivants, sédiments, courants, etc. Des mesures sont prises pour que les autorités de surveillance échangent leurs informations en temps réel et qu'on puisse ainsi améliorer les opérations de sauvetage et la lutte contre la criminalité. En outre, la Commission a mis en place un cadre juridique pour que les États membres puissent planifier leur utilisation individuelle et leur utilisation partagée de l'espace maritime.



© iStockphoto/Ivan Bajic

L'UE encourage les pratiques de pêche durables.



© iStockphoto/Sava Alexandru

L'Europe compte près de 100 000 navires de pêche en activité.

Au niveau international et dans le cadre de ses relations bilatérales, l'UE soutient des principes tels que la pêche durable, la protection de la biodiversité et la bonne gouvernance, qu'elle souhaite voir appliquer au niveau mondial. Elle a également pris la tête des actions en faveur de la reconstitution du thon rouge et du combat contre la pêche illégale. En ce qui concerne ce dernier point, l'Union fait valoir non seulement son poids politique, mais aussi son poids économique, en refusant d'importer des produits qui ne respectent pas les règles internationales. Ce système novateur de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée est devenu un exemple pour le monde entier.

Il est clair que la transition vers une pêche durable et la mise en place d'une économie marine «intelligente» nécessitent des investissements: la Commission répond à ce besoin par un soutien financier adéquat. Entre 2014 et 2020, 6,5 milliards d'euros serviront à financer des projets favorisant la diversification, l'innovation et la croissance durable dans l'ensemble du secteur maritime (lire également le chapitre «Les prochaines étapes»).

CAPTURES TOTALES PAR ÉTAT MEMBRE (2013)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)

ES	904 126	18,67 %
DK	668 338	13,80 %
UK	617 592	12,76 %
FR	528 732	10,92 %
NL	324 370	6,70 %
IE	246 240	5,09 %
DE	219 001	4,52 %
PL	195 477	4,04 %
PT	194 610	4,02 %
SE	176 789	3,65 %
IT	172 907	3,57 %
FI	144 297	2,98 %
LV	115 759	2,39 %
HR	75 267	1,55 %
LT	74 803	1,55 %
EE	66 763	1,38 %
EL	63 638	1,31 %
BE	25 377	0,52 %
BG	9 535	0,20 %
HU	6 472	0,13 %
CZ	3 761	0,08 %
MT	2 355	0,05 %
SK	1 986	0,04 %
RO	1 617	0,03 %
CY	1 166	0,02 %
AT	350	0,01 %
SI	232	0,005 %
Total EU-28	4 841 560	100,00 %

Quatre pays représentent presque la moitié du total des captures de l'UE.

L'action de l'UE

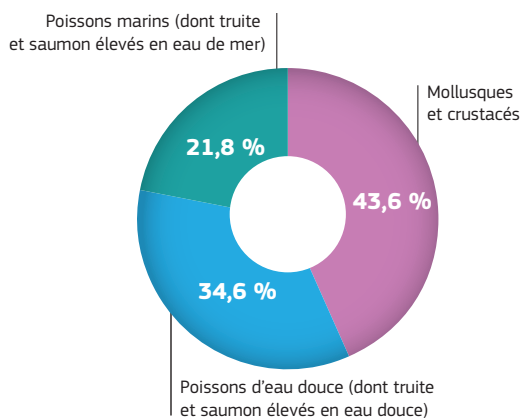
Transition vers une pêche durable: la réforme de la politique commune de la pêche

La nouvelle politique commune de la pêche est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Son objectif global est de rendre la pêche durable sur les plans environnemental, économique et social par les moyens suivants: reconstituer les stocks, mettre fin aux pratiques de gaspillage, responsabiliser le secteur et développer l'aquaculture.

Pour être durable, la pêche doit rester en deçà des niveaux menaçant la capacité de reproduction des espèces. À terme, des stocks plus abondants donnent de meilleurs rendements et permettent de réduire le temps et l'effort de pêche (sans compter les dépenses en carburant). Au lieu de puiser de façon déraisonnable dans des stocks dépeuplés, il devient possible de pêcher de manière rationnelle dans des stocks abondants. Cette évolution ne peut que profiter au secteur et mettre un terme à sa vulnérabilité face à des facteurs extérieurs et à sa dépendance vis-à-vis des aides publiques. Les consommateurs, quant à eux, peuvent compter sur un approvisionnement stable en produits sains et nutritifs dont ils connaissent l'origine.

PRODUCTION AQUACOLE DE L'UE PAR TYPE DE PRODUITS (2013)

(pourcentage du volume total)



Sources: Eurostat et Eumofa.

L'aquaculture représente environ 20 % de la production totale de la pêche de l'UE.

Le calendrier de mise en œuvre de la suppression des rejets, c'est-à-dire la pratique qui consiste à rejeter à la mer des poissons dont on ne veut pas, constitue un autre volet important de la politique commune de la pêche. Les délais varient selon les pêcheries et les bassins maritimes. L'interdiction est progressivement mise en place depuis 2015 pour les poissons de surface, avant d'être étendue à toutes les espèces d'ici à 2020. Pour simplifier la politique et l'adapter aux spécificités régionales, les États membres de l'UE sont libres de prendre les mesures de conservation de leur choix, dans le cadre de la réglementation européenne. Cette procédure tient dûment compte du savoir-faire du secteur et de son rôle fondamental dans la bonne gestion de l'espace maritime. Les approches fondées sur le marché permettent aux associations de pêcheurs de renforcer leur position commerciale et d'accroître les revenus qu'ils tirent de la pêche. En tout état de cause, la vision à long terme des plans de reconstitution des stocks, qui s'étalent sur plusieurs années, va améliorer la prévisibilité et par conséquent faciliter les investissements et la planification.

Pour l'instant, la stratégie mise en place vise à diversifier les revenus, à aider les petits opérateurs et à stimuler le secteur de l'aquaculture, qui complète avec profit les pêcheries naturelles. Lorsqu'ils évoluent en dehors des eaux de l'UE, les pêcheurs européens sont tenus aux mêmes règles en matière de durabilité que chez eux: ils doivent pêcher dans des limites scientifiquement établies et selon des méthodes qui ne portent pas préjudice aux flottes locales.

Par ailleurs, comme il est indispensable de posséder des informations fiables et complètes sur l'état des ressources marines pour prendre des décisions fondées, les États membres de l'UE sont désormais tenus de collecter et d'échanger leurs données scientifiques concernant les stocks de poissons et les incidences de la pêche sur les bassins maritimes.

Des stocks plus abondants et une plus grande diversification économique des zones côtières renforcent les performances économiques, la croissance inclusive et la cohésion dans les régions côtières, ce qui contribue à la stratégie de la Commission pour la croissance économique.

Pour en savoir plus sur cette réforme, consultez le site consacré à la réforme de la politique commune de la pêche: http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_en.htm

Croissance bleue: pour une croissance marine et maritime durable

L'Europe a besoin de la contribution de toutes ses branches économiques pour sortir de la crise. Les secteurs marin et maritime, qui forment l'«économie bleue», ont un rôle à jouer à cet égard. Ces secteurs représentent environ 5,6 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute annuelle de 495 milliards d'euros.

Mais ils peuvent générer beaucoup plus d'emplois si nous investissons là où il le faut, quand il le faut. Et c'est précisément ce vers quoi tend la Commission avec sa stratégie de la «croissance bleue». Elle a défini les secteurs les plus prometteurs et les investissements les plus rentables, afin que l'Europe mette toutes les chances de son côté et ne se laisse pas distancer dans ce domaine. Il s'agit de secteurs bien établis comme le tourisme côtier (183 milliards d'euros de valeur ajoutée brute par an) et l'aquaculture, de secteurs en plein essor tels que la biotechnologie marine (valeur ajoutée brute de 14,1 milliards d'euros) et de secteurs émergents comme l'exploitation minière des grands fonds marins et l'énergie océanique, qui semblent receler un énorme potentiel en matière d'emplois.

Le tourisme devrait croître de 2 à 3 % par an selon les prévisions (le secteur des croisières devrait enregistrer une croissance de 60 % au cours des dix prochaines années et créer 100 000 emplois), l'énergie renouvelable des océans devrait quasiment décupler d'ici à 2020 (le secteur de l'énergie éolienne en mer devrait connaître une croissance fulgurante, passant de 35 000 emplois en 2010 à 170 000 en 2020) et le chiffre d'affaires global de l'exploitation minière sous-marine pourrait exploser durant les dix prochaines années.

C'est pourquoi la Commission conseille les autorités nationales et leur fournit des cadres juridiques, afin d'accompagner cette croissance de manière intelligente et d'en retirer tous les bénéfices le plus vite possible, sans nuire à l'environnement. La «croissance bleue» peut apporter des changements tangibles et positifs pour l'économie, et donc pour les citoyens européens. Vous trouverez ci-après certains des instruments mis à la disposition des États membres de l'UE en vue de préparer un avenir meilleur.

Les stratégies par bassins maritimes: des structures de gouvernance efficaces

Lorsqu'on observe notre planète depuis l'espace, on ne voit aucune frontière régionale ou nationale, mais seulement la terre et les océans. On peut alors aisément comprendre tout ce qui relie les communautés vivant autour d'un même bassin. Notre politique maritime est centrée sur ces bassins. En rassemblant tous les acteurs concernés, les stratégies par bassins maritimes ciblent directement et avec précision les besoins des opérateurs et des citoyens sur le terrain. Elles orientent les financements provenant de sources et de pays divers vers des objectifs communs. Elles contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux tels que l'emploi, l'accessibilité et la qualité de vie, comme le montre la stratégie pour la mer Baltique, qui est l'une des plus avancées.

Une stratégie maritime place sur un pied d'égalité les instances administratives de l'UE, les gouvernements nationaux, les autorités locales, les opérateurs économiques, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Tous ces intervenants sont considérés comme des partenaires qui œuvrent

L'UE est membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.



Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche va contribuer à améliorer la qualité de vie dans les régions côtières de l'Europe.



© Union européenne/Catrin Owen

ensemble pour atteindre des résultats cohérents et profitables aux populations et à l'environnement. Nul besoin d'investissements supplémentaires: il s'agit simplement de mécanismes visant à s'assurer que les fonds sont dépensés de manière cohérente et dans une perspective à long terme, de façon à renforcer et multiplier leurs effets. C'est ce qu'on entend par gestion «intelligente».

L'aménagement de l'espace maritime: une planification aussi rigoureuse que pour l'aménagement du territoire

Si le transport maritime, l'activité portuaire et la construction navale sont stimulés par la mondialisation, d'autres types d'exploitation de la mer se font jour, tels que l'énergie éolienne, la pisciculture et l'extraction de minerais. Ces activités renforcent la concurrence autour de l'espace maritime et entraînent des risques de dégradation du milieu marin. Si les politiques ne sont pas coordonnées, les interactions entre elles peuvent être floues, ce qui peut retarder les projets, opacifier la rentabilité des investissements ou entraîner des coûts de procédure importants. À l'inverse, il peut être plus efficace et moins nuisible pour l'environnement d'installer un parc éolien transfrontière plutôt que d'en implanter deux sur des sites séparés et plus vulnérables. De même, le déplacement des routes de navigation maritime en dehors des zones protégées réduit le risque de catastrophe environnementale, etc.

La Commission a donc mis en place un cadre de planification spatiale maritime et côtier afin que les États membres puissent planifier l'utilisation de

l'espace, voire multiplier les utilisations d'un même espace. En favorisant la transparence et la participation de tous les acteurs, ce cadre permet d'appliquer des règles stables et justes, qui stimulent le développement et la croissance de l'ensemble des activités en mer. Il a déjà été démontré que cet instrument accélère les investissements et réduit les coûts administratifs et juridiques supportés par les entreprises.

La surveillance maritime intégrée: les mêmes principes que pour l'espace aérien

Le compartimentage est souvent source de redondances. La surveillance du trafic commercial et du trafic illégal est effectuée par des organes différents. Toutefois, à l'ère du numérique, il n'y a pas de raison qu'ils ne partagent pas leurs informations. Grâce au soutien de l'UE, des solutions techniques ont été mises au point pour améliorer les échanges d'informations entre les administrations maritimes, tout en empêchant les accès non autorisés. Les autorités seront ainsi mieux armées pour combattre la criminalité et protéger les navires marchands et les bateaux de pêche. Elles pourront unir leurs forces pour les interventions et améliorer non seulement leurs activités policières, mais aussi les opérations de secours. Ce type d'intégration permet de mieux utiliser les fonds publics.

*L'économie «bleue»
représente plus de 5 millions
d'emplois en Europe.*



© iStockphoto/swetta

La science et nous: «Connaissance du milieu marin 2020»

On dit souvent qu'on en sait davantage sur la surface de la Lune que sur les profondeurs océaniques. C'est vrai: notre connaissance du milieu marin est extrêmement lacunaire et éparpillée entre une multitude de sources contradictoires et incomplètes.

L'initiative «Connaissance du milieu marin 2020» rassemble des données cohérentes et de qualité, qu'elle met gratuitement à disposition. La Commission a dressé une première carte numérique des fonds marins et

travaille avec des scientifiques et des ingénieurs européens pour réunir les données existantes et améliorer notre compréhension des mers et des océans.

Les entreprises ont de toute évidence besoin de données pour développer leurs activités et renforcer leur compétitivité. Mais l'ouverture de l'accès aux données n'est pas uniquement destinée aux professionnels: elle vise également à démocratiser les connaissances sur le milieu marin et à permettre aux citoyens de prendre part aux décisions portant sur les mers et les côtes.

La stratégie pour la mer Baltique, qui réunit des pays autour d'objectifs communs, est une réussite pour l'UE.



© iStockphoto/Guenther Dr. Hollaender

Soutenir la mobilité et l'emploi dans tous les secteurs

Les entreprises du secteur maritime peinent à trouver des travailleurs dotés des qualifications, des compétences et de l'expérience nécessaires. La pénurie croissante de personnel qualifié et de personnel navigant freine la croissance des secteurs maritimes européens, ce qui est encore plus inacceptable en ces temps de chômage élevé. Notre politique maritime doit remédier à des problèmes tels que la formation dans un seul secteur (par exemple la pêche), le manque de transparence concernant les possibilités de mobilité et l'incertitude vis-à-vis des perspectives d'emploi.

Afin de renforcer l'attrait des emplois maritimes, la Commission s'emploiera à développer la mobilité professionnelle entre secteurs et entre pays. Elle se concentrera également sur les compétences maritimes utiles à long terme plutôt que sur les connaissances nécessaires aujourd'hui.

Les prochaines étapes

Une nouvelle approche de la gouvernance des océans

La stratégie de la «croissance bleue» de l'Union européenne offre aux activités maritimes la possibilité de prospérer tout en maintenant des normes élevées en matière de protection de l'environnement. L'UE est en bonne voie pour parvenir à un bon état écologique de son milieu marin d'ici à 2020. L'objectif de transformer 10 % de nos mers et océans en zones marines protégées d'ici à 2020 et d'étendre la planification de l'espace maritime à toutes les eaux de l'UE d'ici à 2021 est déjà à moitié atteint.

Mais c'est un combat que l'UE ne peut mener seule. Les océans sont de plus en plus menacés. Le changement climatique, l'acidification des océans, la surpêche et la pollution sont des fléaux qui ne connaissent pas de frontières, et qui vont continuer à croître.

Une action collective s'impose au niveau international, surtout si l'on songe que 60 % des océans ne relèvent pas de notre juridiction. Ces océans constituent, par définition, une source «partagée» de faune et de flore. Comment protéger et assurer la pérennité de cette ressource? Savons-nous vraiment ce qu'il s'y passe? Les règles y sont-elles respectées?

Au début de 2015, les Nations unies sont parvenues à un consensus sur la nécessité d'élaborer un nouvel accord sur la diversité marine en dehors des juridictions nationales. Une fois prêt, cet instrument permettra de

garantir que la convention des Nations unies sur le droit de la mer, établie il y a une trentaine d'années, est adaptée aux enjeux d'aujourd'hui. Toujours en 2015, la communauté internationale a adopté les objectifs de développement durable, et notamment l'objectif 14, qui vise à «conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines».

Toutefois, il existe encore des lacunes en matière de gouvernance pour assurer une gestion durable des océans. L'Union européenne joue déjà un rôle important dans la plupart des forums maritimes internationaux. La Commission dispose désormais d'un mandat clair pour contribuer à définir la gouvernance internationale des océans au sein des Nations unies, dans d'autres forums multilatéraux et, au niveau bilatéral, avec les principaux partenaires mondiaux, afin d'améliorer le cadre existant, de le rendre plus durable et de mieux le mettre en œuvre. Ces travaux déboucheront notamment sur la publication d'une communication de la Commission sur la gouvernance des océans et l'économie bleue. Cette initiative permettra d'intensifier la lutte menée par l'UE contre la pêche illégale et la pollution marine, de renforcer les organismes régionaux de gestion de la pêche, de combler les vides juridiques, de coopérer plus efficacement, d'améliorer la mise en œuvre et d'investir dans la recherche et une meilleure connaissance des océans.



Les produits de la mer sont de plus en plus demandés par les consommateurs.



© istockphoto/Ekaterina Krasnikova

L'aquaculture emploie environ 65 000 personnes dans l'UE.

Un instrument financier moderne et adapté

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche est doté d'un budget de 6,5 milliards d'euros. Il couvre la période comprise entre 2014 et 2020. Il remplace le Fonds européen pour la pêche et réunit une série d'autres Fonds dans un seul instrument. Les formalités administratives ont été simplifiées afin de faciliter l'accès des bénéficiaires aux financements.

Ce Fonds contribue à la réalisation des objectifs ambitieux de la réforme de la pêche. Tandis que la Commission allège la pression sur les stocks halieutiques et leur laisse le temps de se reconstituer, le Fonds aide les opérateurs à moderniser leurs techniques de pêche, afin de trouver les moyens de valoriser leurs captures ou de trouver des activités de remplacement. Ils peuvent ainsi, par exemple, opter pour des filets plus sélectifs afin de réduire les prises accessoires, ou développer de nouvelles techniques leur permettant d'atténuer l'impact environnemental de la pêche.

LES 15 PRINCIPALES ESPÈCES CAPTURÉES PAR L'UE (2013)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)

Hareng commun	716 043	14,8 %
Maquereau	450 246	9,3 %
Sprat	337 676	7,0 %
Sardine	243 376	5,0 %
Chinchard	190 193	3,9 %
Bonite à ventre rayé	163 134	3,4 %
Grenadier de roche	154 703	3,2 %
Cabillaud	142 229	2,9 %
Petites espèces pélagiques	132 144	2,7 %
Albacore	128 127	2,6 %
Merlan bleu	122 378	2,5 %
Squale	112 350	2,3 %
Plie commune	95 231	2,0 %
Anchois	90 567	1,9 %
Coquille Saint-Jacques	80 458	1,7 %

Le sprat et le hareng de l'Atlantique sont les poissons les plus couramment pêchés dans l'UE.

Les projets susceptibles d'obtenir un financement sont donc ceux qui stimulent l'innovation et la diversification économique, créent des emplois et améliorent la qualité de vie. Des initiatives parties du terrain dans des domaines tels que la transformation, la restauration ou le tourisme ont déjà donné d'excellents résultats: elles sont donc fortement encouragées aujourd'hui. En outre, une attention particulière est accordée aux pêcheurs artisanaux, aux jeunes pêcheurs et aux pêcheries locales, qui reçoivent une aide renforcée.

Le Fonds vise également à développer une aquaculture européenne durable. Il récompense l'innovation et encourage les nouvelles formes d'aquaculture, comme l'aquaculture non alimentaire. En outre, il cherche à améliorer la collecte de données et les programmes de contrôle, afin de garantir le respect des règles en matière de pêche responsable et durable.

Le Fonds ne vise toutefois pas uniquement à améliorer la durabilité et les performances économiques: il sert également le programme social de la Commission. Les conjoints, qui jouent souvent un rôle fondamental dans l'activité de pêche familiale, peuvent désormais bénéficier d'une aide pour se former ou poursuivre

d'autres activités économiques liées à la pêche. Les organisations de producteurs reçoivent une aide pour planifier la production et commercialiser leurs produits conformément aux attentes de consommateurs de mieux en mieux informés.

Au-delà des activités de pêche, des projets scientifiques tels que la création d'une carte des fonds marins européens à haute résolution ou le partage de données sur le milieu marin avec les entreprises et les chercheurs de toute l'Europe sont également envisagés. Une très grande attention est en outre accordée à des projets tels que la planification de l'espace maritime, la surveillance maritime intégrée et la connaissance marine, qui peuvent aider à éviter les doubles emplois et à réduire les coûts grâce à une coopération et à une coordination intersectorielles. Et il existe de très

nombreux autres Fonds de la Commission qui peuvent contribuer à la recherche et à l'innovation concernant tous les aspects de l'économie bleue.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche sert à cofinancer des projets avec les États membres, conformément au principe de gestion partagée. Chaque gouvernement national élabore un programme opérationnel pour la période concernée, en indiquant de quelle façon il entend dépenser les fonds qui lui ont été alloués. Une fois le programme approuvé par la Commission, l'État membre sélectionne les projets qui recevront un financement. L'admissibilité des projets et la mise en œuvre du programme sont placées sous le contrôle des États membres et de la Commission.

Liens

- ▶ **Les dix priorités de la Commission européenne:** http://ec.europa.eu/priorities/index_fr
- ▶ **Réforme de la politique commune de la pêche:** http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm
- ▶ **Politique maritime intégrée:** http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/index_fr.htm
- ▶ **Atlas maritime européen:** http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index_fr.htm

